

# ATTESTATION FISCALE POUR L'ANNEE XXXX

SERVICIS

9 Rue du Parc des Sports

15130 LAFEUILLADE EN VEZIE

04 71 62 50 47 / 06 32 60 39 01

N° d'agrément : N/26.10.09/F/015/S/014

Arrêté N° 2009-1705

Date	Description	Durée (en heure)	Prix horaires (PH) ou Forfait (F)	Montant TTC	Montant TTC Aquitte

Durée totale annuelle des interventions<sup>1</sup>

heures .....

Modalités de paiements et montants

- . Prélèvement: .....
- . Chèque bancaire ou postal: €.....
- . C.E.S.U / C.E.S.U préfinancé: .....
- . Autres: .....

Montant total des prestations effectivement acquittées ouvrant droit à réduction ou exonération d'impôt<sup>2</sup> :

Le  
Signature et cachet

<sup>1</sup> Le client doit conserver à fin de contrôle, les factures remises par le prestataire de services qui précisent les dates et durées des interventions.

<sup>2</sup> La partie co-financée par l'employeur, du C.E.S.U. est exonérée d'impôt. Seule la partie autofinancée par le bénéficiaire du C.E.S.U. ouvre droit à la réduction ou au crédit d'impôt du 199 sexdecies du Code Général des Impôts (article L.7233-7 du Code du Travail). La distinction des montants sera portée sur l'attestation émise par l'employeur à son salarié bénéficiaire en vue de la déclaration fiscale annuelle.